

Ouverture de la session

Les nouvelles législations qui impactent les métiers de l'immobilier
 Avantages – Risques et dangers pour la RCP - Sanctions
 Déontologie – RGPD (Protection des données) – Lutte anti-blanchiment
 (Tracfin) – Démarchage téléphonique (Bloctel) – Délais de rétractation/réflexion - Nouvelles règles de préemption des SAFER –
 Directive Européenne sur les crédits immobiliers – Analyse des principales erreurs commises par les agents immobiliers - Le regard des tribunaux sur les négligences et le non respects des Lois

1. Code de déontologie : Décret n° 2015-1090 - 28 août 2015

- Les objectifs : formation obligatoire pour tous les collaborateurs
- Les 12 règles à connaître

2. TRACFIN : Traitement des Renseignements et des Actions contre les Circuits Financiers Clandestins

- L'obligation de vigilance
- Les procédures à mettre en place
- Les sanctions

3. Démarchage téléphonique (bloctel)

- Les nouvelles règles depuis le 1er juin 2016
- Les sanctions

4. Délai de rétractation / réflexion (ventes immobilières) :

- Rétractation ou Réflexion ?
- Obligatoire ou accessoire ?
- Les délais applicables selon le type de bien vendu et sa destination

5. SAFER : Les nouvelles règles de préemption

- Terrains nus ou bâtis depuis le 01/01/2016

6. Crédits immobiliers : Nouvelles règles

- Directive Européenne 2014/17/UE : ce qu'elle préconise
- Transposition Française ordonnance n°2016-351 du 25mars 2016 : ce qu'elle dit
- Directive Européenne : une arme efficace pour prendre un mandat au « juste prix »
- Conséquences en cas de vente d'un bien surévalué

7. Assurance responsabilité civile (RCP) : principales sources de contentieux et exemples de condamnations prononcées par les tribunaux

- Loi Carrez – erreur de mesurage : l'agent immobilier peut-il être condamné ?
- Mauvaise lecture des documents (actes notariés – cadastre – urbanisme – etc...)
- Mauvaise maîtrise des règles d'urbanisme (PLU – POS – RNU - CC)
- Méconnaissance des diverses servitudes (Privées – Publiques)
- Méconnaissance de l'impact du droit privé (Lotissements – Copropriétés...)
- Erreurs d'évaluation de la valeur des biens

- **Clôture et évaluation de fin de formation**

Objectifs

- Connaître les nouvelles obligations légales qui s'imposent aux professionnels de l'immobilier dans la gestion de leurs agences et de leurs collaborateurs
- Appréhender les principales situations susceptibles de mettre en cause le dirigeant ou son assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)
- Appréhender les risques encourus au travers de l'analyse des condamnations prononcées à l'encontre des agents immobiliers

Personnes concernées

- Chefs d'entreprises – Managers – Responsables d'agences – Agents commerciaux

Prérequis

- Aucun

Méthodologie – Évaluation

- Support pour les apports théoriques
- Cas pratiques, quiz...
- Échanges interactifs
- Remise d'une attestation d'évaluation sur les acquis, en fin de formation

Animation

- Professionnel de l'immobilier depuis 32 ans, expert évaluateur agréé et certifié REV (Recognised European Valuer) Tegova.

Dates

12 juin 2020 / 9 octobre 2020

Prix

730€ HT

Lieux

Paris 75009



CONTACT

Karine JAFFREDO



01 42 93 62 81



Formation-inter@ceflu.fr

www.ceflu.com